



ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHENES

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES MEMBRES SCIENTIFIQUES

RAPPORT 2017

1. Remarques générales

L'architecture des épreuves du concours de recrutement est la suivante :

- Présentation du projet de recherche (30 min)
- Epreuve de culture générale (préparation 30 min ; passage 30 min)
- Epreuve de spécialité (préparation 30 min ; passage 30 min)
- Epreuve de langue (préparation 1h ; passage 30 min)

La commission d'admission des membres scientifiques de l'Ecole française d'Athènes pour l'année académique 2017-2018 était composée de :

- Monsieur Anastassios Anastassiadis (Directeur des études modernes et contemporaines, EFA)
- Monsieur Christophe Giros (MCF Univ. Lyon 2)
- Monsieur Patrice Hamon (Professeur Univ. Rouen)
- Monsieur Philippe Jockey (Professeur Univ. Paris Nanterre)
- Monsieur Jean-Charles Moretti (Directeur de recherches CNRS/IRAA)
- Madame Annette Peignard-Giros (MCF Univ. Lyon 2)
- Monsieur Jean-François Pérouse (Directeur de l'IFEA)
- Madame Amélie Perrier (Directrice des études antiques et byzantines, EFA)
- Monsieur Olivier Picard (Membre de l'Institut, excusé)
- Madame Ourania Polycandrioti (Directrice de recherches FNRS-Athènes)
- Monsieur Denis Rousset (Directeur d'études EPHE)

Les épreuves d'admission ont eu lieu en présence du directeur de l'EFA, Monsieur Alexandre Farnoux, et de la présidente du conseil scientifique, Madame Marie-Dominique Nenna.

A l'issue de la commission d'admissibilité qui a examiné les 9 dossiers reçus, 8 candidats ont été admis à passer les épreuves d'admission et 7 se sont effectivement présentés.

A l'issue des épreuves, 2 candidats ont été proposés au CS pour être recrutés.

Le niveau général des candidats aux différentes épreuves du concours 2017 s'est avéré plutôt décevant à plusieurs égards. On attend des candidats une maîtrise plus rigoureuse de la méthodologie et du discours : ils doivent mieux structurer leurs réponses, dans une langue fluide et académique. Le niveau d'expression de certains candidats a surpris le jury. La culture générale des candidats est également apparue fragile, sinon faible. On remarque une culture archéologique et historique très inégale et des sujets classiques, qui devraient être maîtrisés au niveau d'une licence, sont trop mal connus, voire ignorés : les concours panhelléniques, la bataille de Chéronée, la seconde Confédération athénienne, les sculptures du temple de Zeus à Olympie, entre autres exemples. De même, la culture littéraire des candidats est souvent extrêmement lacunaire, alors que la connaissance d'auteurs bien connus, tels qu'Aristote ou Xénophon, relève de la culture générale. Quand le candidat témoigne d'une bonne érudition dans sa spécialité, il peine à maîtriser le format de l'épreuve et à formuler des propositions claires et structurées.

La commission encourage les candidats à faire preuve de bon sens, à être attentifs à la clarté de leur propos et à la solidité des connaissances fondamentales que l'on attend d'eux.

2. Présentation du projet

La présentation du projet de recherche tient une place essentielle. Il faut montrer la maturité et l'opportunité du projet. L'ensemble des épreuves doit permettre d'estimer si les compétences du candidat lui permettront de mener à bien ce projet. Il est conseillé aux candidats de bien s'informer sur les programmes de l'EFA et de prendre contact avec la Direction et la Direction des Etudes dans l'année précédant le concours afin d'évaluer la pertinence du projet.

La présentation du projet doit permettre d'en évaluer la faisabilité par la description de la méthodologie envisagée, des moyens nécessaires et du calendrier prévu.

Les candidats doivent maîtriser leur temps de parole et être capables de répondre aux questions de la commission en vue de préciser tel ou tel aspect du projet.

Les projets présentés pour l'admission en 2017 ont été très inégaux : l'un est apparu quelque peu artificiel alors que le candidat semblait bien préparé pour mener une étude de terrain dans la spécialité présentée, d'autres étaient mal définis et la présentation en a révélé l'immaturité. On rappelle l'importance de la cohérence du projet: il est illusoire de proposer un projet de terrain important, nécessitant une autorisation en propre et des moyens matériels et humains conséquents, si le candidat n'a par ailleurs aucune expérience significative du terrain.

3. Culture générale

L'épreuve de culture générale comprend un dossier de documents sur lequel le candidat est invité à proposer un commentaire, suivi de quelques questions de la commission destinées à préciser, corriger ou approfondir les propos du candidat.

On attend des candidats qu'ils maîtrisent les connaissances fondamentales, qu'ils soient capables de reconnaître des documents très connus, de structurer leurs réponses dans

l'analyse de chaque document et de produire une courte synthèse sur le thème général du dossier proposé.

Dossier n°1 : histoire byzantine

Dossier n°2 : le symposion

Dossier n°3 : Aphrodite

Dossier n°4 : Olympie

Dossier n°5 : (section moderne et contemporaine)

Dossier n°6 : Eleusis

Dossier n°7 : la polychromie des monuments grecs

Section Antiquité et Byzance (A. Anastassiadis, Chr. Giros, Ph. Jockey, J.-Ch. Moretti, A. Perrier)

Les candidats ont été interrogés sur des ensembles de documents non légendés relevant de l'histoire et des méthodes de l'archéologie, de l'architecture, de la sculpture et de la céramique. Une thématique commune liait ces documents, que ceux-ci se réfèrent à un même site (Éleusis et Olympie), une même divinité (Aphrodite), une même activité (le banquet) ou une même technique (le bleu égyptien). Certains candidats ont eu à faire émerger de cette thématique une problématique historique alors que d'autres ont eu à traiter d'une question qui s'ajoutait à ces documents, mais n'était pas sans lien avec eux. Le jury s'attend à ce que les candidats sachent décrire les documents, définir les usages de leurs référents présentés sous forme de relevés ou de clichés photographiques, en déterminer les lieux de production et les situer dans le temps au moins approximativement. Les sujets mêlent des standards de l'archéologie grecque, pour lesquels une identification est attendue, à d'autres objets moins connus afin de tester les capacités des candidats à identifier et à comparer ce qu'ils découvrent. Comme les sujets ont une unité thématique, le jury s'attend aussi à ce que les candidats élaborent une réflexion synthétique sur l'ensemble des documents présentés.

Dossier n°1

Rapport à venir

Dossiers n°2, 3, 7 (symposion ; Aphrodite ; polychromie)

Le choix des documents, de nature variée, récents ou plus anciens, inédits ou publiés, conciliait approches archéométriques, analyse de plans, identification d'artefacts isolés ou d'ensembles de notoriété plus ou moins grande voire inédits. Certains d'entre eux se trouvaient aux marges du monde grec. On souhaitait par-là tester notamment la capacité du candidat / de la candidate à réagir en mettant en œuvre les réflexes attendus d'un(e) archéologue aguerri(e), face à l'inconnu ou au très connu.

Un tel choix orientait cependant le candidat, dans le même temps, dans une direction historique donnée, invitant à une brève synthèse portant respectivement sur le *symposion* (dossier n°2), *Aphrodite* (installations culturelles, rites, matériaux d'une cosmésis divine et / ou humaine) (dossier n°3) et la *polychromie des monuments grecs* (situations, approches archéométriques, modes de production, valeurs) (dossier n°7).

Les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances de l'examineur. Très peu de documents ont été identifiés et commentés correctement. Le détail de la frise Ouest du Trésor

des Siphniens à Delphes a d'abord été pris pour une métope. La frise Ouest du Parthénon n'a pas été reconnue dans le détail qui en était proposé ; le plan de l'Aphrodision de Stésiléos de Délos non plus. Rien de l'agencement des différents bâtiments constituant le sanctuaire n'a pas été reconnu ni commenté. Le palais d'Aigai (Vergina) a été confondu avec celui de Démétrias. La façade pourtant si singulière de la tombe d'Aghios Athanassios est également méconnue, en dépit de la représentation si exceptionnelle de symposion qu'elle porte et de ses autres caractères à nul autre pareil. Sur un plan plus technique, la fonction des creusets de fabrication du bleu égyptien (profils et vestiges) est ignorée, en dépit des couleurs du document qui ne laissait guère de place au doute. On n'attendait pas ici, pourtant, qu'ils fussent précisément localisés (Cumes et Memphis), mais seulement que l'on mît en œuvre capacités d'analyse et de déduction d'après les indices proposés. Les datations des documents proposés n'ont guère été plus satisfaisantes, part étant faite de l'émotion liée aux conditions du concours même. Un canthare archaïque a été jugé hellénistique. La synthèse historique a été tentée par les trois candidats avec un succès divers, compte tenu du temps qui leur restait.

A l'évidence, aucun des candidats interrogés n'était suffisamment préparé à l'épreuve de culture générale du concours. La connaissance des grands manuels de sculpture, architecture et céramique récents leur aurait permis de mieux réagir face à des documents bien connus. De même, une veille plus active sur les orientations actuelles de la recherche (place des collaborations interdisciplinaires, par ex.) leur aurait évité bien des hésitations, même sans connaître le détail voire l'existence de telle ou telle publication. Enfin, la lecture des publications de l'Ecole française d'Athènes, qui demeure un excellent moyen de concilier familiarité avec les grands monuments et découverte de documents moins fameux reste un prérequis rarement vérifié le jour du concours.

Dossier n°4 (Olympie)

Le dossier comportait un choix de documents sur l'histoire et l'archéologie du site d'Olympie et des concours panhelléniques. Les documents ont été reconnus, décrits succinctement et datés, mais leur analyse a été trop faible et aucune véritable synthèse n'a été proposée sur le thème général du dossier. La candidate a été capable de situer chronologiquement les formes céramiques et de contextualiser la Victoire de Paionos de Mendè. L'expédition de Morée a été bien présentée, de façon synthétique. La définition des concours panhelléniques n'a pas été jugée satisfaisante, alors qu'il s'agit d'un sujet que devraient bien maîtriser les candidats. On attendait également une analyse précise des têtes de lion appartenant au chéneau du temple de Zeus et un raisonnement archéologique qui eût permis de proposer une hypothèse sur les réfections du monument. Cependant, le traitement du dossier a révélé dans l'ensemble une culture générale historique et archéologique suffisamment solide.

Dossier n°5 (section moderne et contemporaine)

Le candidat a eu à traiter un dossier composé de plusieurs documents de nature variée (photographies et autres documents iconographiques ; cartes ; archives ; tableaux statistiques) et abordant chacun un thème différent. L'épreuve consistait à analyser brièvement chacun des documents en présentant dans un très court exposé l'origine et importance du document pour le chercheur. Il est rappelé que l'épreuve ne vise ni l'exhaustivité ni l'érudition absolue mais elle doit permettre au candidat de démontrer une familiarité avec l'aire culturelle et

géographique de l'EFA ainsi que la capacité à faire parler les documents. De même le questionnaire par la commission vise à aider le candidat à compléter son exposé.

4. Spécialité

Spécialité « Architecture » (J.-Ch. Moretti)

L'épreuve a pour finalité d'évaluer à la fois l'érudition du candidat dans le domaine de l'architecture du monde grec et ses capacités à analyser une documentation qui peut comprendre des textes traduits, des photographies et toute sorte de documents graphiques, dont il convient de savoir définir la nature (plan, coupe ou élévation, état actuel ou restitution, perspective ou axonométrie, etc.). Il ne convient pas seulement de maîtriser un vocabulaire descriptif spécialisé et de connaître les techniques de construction, les motifs ornementaux et un certain nombre de sites et d'édifices de référence. Il s'agit de comprendre ce que les monuments ou les ensembles monumentaux soumis à commentaire apprennent sur la société qui les a commandités, réalisés et utilisés, en transformant parfois la disposition ou la destination.

Le candidat a cette année été interrogé sur « l'architecte dans l'architecture grecque de l'époque archaïque à l'époque hellénistique » et la question était accompagnée des documents suivants : une photographie du tunnel d'Eupalinos de Mégare à Samos, qui permettait d'évoquer l'apparition du terme *achitektôn* dans la littérature grecque et le lien entre les tyrans et les grands chantiers de l'époque archaïque ; une photographie du temple de Bassae, qui aurait dû susciter une réflexion sur la transmission du nom d'Ictinos et sur les monuments qui lui sont attribués ; une traduction des dernières lignes du contrat de l'arsenal du Pirée (*IG II²*, 1668, l. 94-97), qui illustre le rôle de l'architecte dans l'élaboration d'un projet et le suivi de sa réalisation ; l'image d'un architecte sur le chantier du Parthénon due à M. Korrès ; le plan des propylées de Mnésiclès, ouvrage qui montre plus que d'autres l'importance du terrain et de l'environnement construit dans la définition d'un cahier des charges ; et enfin les plans et les élévations des façades des temples d'Athéna à Priène et d'Artémis à Magnésie du Méandre, qui auraient dû être l'occasion d'un commentaire sur l'évolution du rôle de l'architecte à l'époque hellénistique et d'une comparaison entre les différents choix retenus par Pythéos et Hermogénès.

Le candidat a assez bien exposé dans une introduction les principales orientations que le sujet permettait d'envisager, tout en omettant cependant de présenter la documentation disponible pour le traiter et en confondant maître d'œuvre et maître d'ouvrage. Il a ensuite rencontré de grandes difficultés pour organiser un exposé structuré en s'appuyant sur la documentation qui lui avait été proposée, faute d'avoir été capable d'identifier les édifices illustrés dans le dossier documentaire, alors même qu'ils font partie des monuments les plus célèbres de l'architecture grecque, et, partant, de les situer dans le temps et de nommer les architectes que la tradition a associés à leur conception.

Spécialité « Matériel archéologique – Céramique » (A. Peignard-Giros)

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer les connaissances du candidat dans son domaine de spécialité, au sens large du terme. Les interrogations portent donc sur des dossiers documentaires dans le domaine de la céramologie, mais en dehors ou à la marge du domaine

spécifique de recherche ou de projet de recherche du candidat (autre type de matériel céramique, autre contexte chronologique, etc...)

Les deux candidats interrogés cette année se sont vu proposer deux dossiers thématiques, composés d'une demi-douzaine de documents (photos, profils, contextes archéologiques de découverte).

Le premier groupe de documents présentaient des vases à boire (coupes, *skyphoi*), ainsi que des petites formes de coupelles, un cratère et un *unguentarium*, tous à vernis noir, provenant de deux contextes de l'Agora d'Athènes : Stoa Gutter Well (fin de l'époque archaïque), et dépôt J:5.1 du Crossroads Well, couche V (fin IV^e s. av. n. è.). L'objectif était de tester les connaissances sur ces dépôts importants pour la chronologie de la céramique attique, et les capacités du candidat à identifier les différentes formes et leur datation (figure noire /figure rouge, évolution de la forme des *skyphoi* sur deux siècles, disparition des cratères...).

Le deuxième dossier présentait des objets provenant de 3 épaves : Alonnessos, Fourmiges C et Protaras (Chypre). L'objectif était de déterminer le type d'information que ces contextes nous apporte, et de faire le lien entre le matériel amphorique et la vaisselle céramique (céramique de bord/céramique dans le chargement ; question de la vaisselle comme "complément de charge", etc...).

Pour la première épave, étaient présentés un relevé de l'épave, une photo de quelques bols in situ, et des profils d'amphores et de vases. Pour la seconde, étaient illustrés des profils d'amphores italiennes, et deux *lagynoi* de formes différentes, qui devaient conduire à s'interroger sur la fonction de cette dernière forme, connue à la fois comme vase de transport, mais aussi, dans sa version fine et décorée, comme vase de table destiné à verser le vin. Enfin pour l'épave de Protaras, étaient présentés un tableau des types d'amphores identifiés dans la cargaison, avec l'évaluation des volumes contenus, et les profils de quelques-unes de ces amphores (Gauloises 4 et Agora M54).

L'épreuve vise surtout à tester les capacités du candidat à réagir sur des documents qui ne sont pas directement de leur domaine, à faire montre d'une culture en dehors de ce domaine, à identifier des types céramiques, à les dater et à les replacer dans leur assemblage archéologique.

On attend donc une présentation rapide de la thématique ou de la problématique commune aux documents du dossier, et une observation précise des objets illustrés. Mais la description, si elle est un préalable nécessaire, ne suffit pas à épuiser cette présentation, et il faut aussi oser proposer une datation, un usage, une identification de l'objet décrit.

Il est également souhaitable que le candidat connaisse un certain nombre de contextes et de publications qui sont des références dans le domaine de la céramologie.

Spécialité « Histoire » (A. Perrier)

L'épreuve de spécialité « Histoire » porte sur des sources historiques présentées en traduction avec le texte grec en regard, à titre indicatif. Il est demandé au candidat de proposer un commentaire d'ensemble, problématisé et structuré, visant à montrer l'intérêt historique des documents et la culture historique et historiographique du candidat.

Cette année, le dossier proposé comprenait deux textes :

- Xénophon, *Poroi*, IV 1-2
- Hypéride, *Pour Euxénippe*, 35-37.

Les textes portaient sur l'exploitation des mines du Laurion et, plus largement, sur les revenus de la cité. On attendait du candidat une présentation du contexte historique, en particulier la situation d'Athènes au milieu du IV^e siècle et les grandes lignes de la politique menée par Eubule. Il est évidemment indispensable de connaître les grands auteurs : une connaissance minimale de Xénophon eût permis d'éviter quelques erreurs dommageables et d'approfondir le commentaire. Le candidat doit être suffisamment familier des grands moments de l'histoire grecque, comme la Seconde Confédération athénienne. On aurait aimé que la candidate, en exploitant conjointement les deux textes, commente, même brièvement, la traduction de *poroi* et *prosodoi* et qu'elle renvoie sur ce sujet à une historiographie bien connue. On regrette que le *Commentaire historique des Poroi de Xénophon* par Philippe Gauthier (Paris, 1976) n'ait pas été mentionné. Les principales sources historiques grecques sont mal maîtrisées comme, outre l'œuvre de Xénophon, les *Vies des dix orateurs*, dont celle d'Hypéride, et la *Constitution des Athéniens* attribuée à Aristote. En dehors de graves lacunes sur le contexte historique, on eût apprécié que les mines du Laurion fussent mieux connues, ainsi que le fonctionnement économique de la cité.

Plus généralement, il convient de faire un commentaire *précis* et contextualisé des textes proposés pour en tirer ensuite des considérations plus amples et de ne pas survoler les textes qui, au lieu de fournir un prétexte ou une illustration à un discours général, doivent rester au cœur de l'analyse.

Spécialité « Épigraphie » (D. Rousset)

L'épreuve de spécialité « Épigraphie » se démarque de la traduction d'une inscription grecque de l'épreuve de langue par l'absence de dictionnaire lors de la préparation, par la difficulté ou la longueur du texte, plus importantes, et surtout par les attentes du jury, qui souhaite que le candidat témoigne de sa familiarité avec les codes de la discipline épigraphique, ses prolongements historiques ainsi que sa bibliographie. Outre le texte lui-même, présenté sous forme dactylographié, le candidat se voit soumettre à l'issue de l'épreuve et sans préparation, la photographie d'une ou plusieurs inscriptions dont il doit commenter le support, la paléographie ou la disposition du texte gravé.

A été proposé en 2017 comme sujet :

– Décret d'Athènes voté sur proposition de Chrémonidès *IG II³*, 912, l. 1-48. L'extrait, long de 48 lignes, ne présentait aucune difficulté majeure ; le *vacat* à la l. 2, dans un texte par ailleurs *stoichèdon*, pouvait être commenté. On attendait du candidat qu'il identifie les acteurs mentionnés dans le texte (rois, cités, individus) et sache dater le texte.

– Photographies : extraits de l'arbitrage trouvé à Milet, *Sylloge³* 134 entre Milet et Myonte ; de la dédicace des Milésiens à Delphes, *Choix d'inscriptions de Delphes* n° 47 ; du décret *Milet VI 3*, 1220, règlement religieux relatif aux parts réservées à la prêtresse d'Artémis. Les extraits devaient permettre au candidat de remarquer les différences entre la gravure d'une dédicace et de sa signature et celles de deux documents plus longs. On attendait un commentaire sur l'usage du *stoichèdon*, la coupe des mots, voire une datation de l'ensemble des textes d'après la forme des lettres.

Spécialité « Histoire byzantine » (Chr. Giros)

Rapport à venir.

Spécialité « Géographie », section moderne et contemporaine (J.-Fr. Pérouse)

Les trois documents proposés au candidat étaient destinés à solliciter sa capacité d'analyse son aptitude à esquisser des comparaisons et prolongements, à partir de deux types de document, un texte, d'une part, et des cartes, d'autre part. Il ne faudrait pas oublier que la géographie se nourrit aussi de textes caractérisés par une terminologie et un appareil conceptuel précis qui traduisent le point de vue spécifique de leur(s) auteur(s), à savoir à la fois ses/leurs hypothèses et sa/leur problématique. Le texte proposé, d'une page et demie, invitait ainsi à la fois à mobiliser des concepts de la géographie et de la sociologie urbaines et à dresser un parallèle problématisé entre la situation de Barcelone évoquée et la situation à Athènes. Il reflétait une conception à la fois non géométrique, dynamique et contextuelle de la marge urbaine, en rupture avec les modèles « centre-périphérie » hérités des représentations graphiques usuelles. Le deuxième document constitué de deux cartes à l'échelle de la Grèce invitait quant lui à dégager les inerties locales dans les comportements démographiques, ainsi qu'à caractériser le mode de représentation de la structure par âges de la population grecque et le sens du changement des classifications entre 1951 et 2001.

5. Langue

Langue grecque ancienne : texte d'auteur et inscription (P. Hamon, D. Rousset)

Les candidats disposent d'une heure pour préparer, avec l'aide d'un dictionnaire, un ensemble de deux documents (un extrait de texte d'auteur et une inscription) comptant au total une quarantaine de lignes. Devant le jury, en 30 minutes, ils commencent par en proposer une traduction suivie.

Les textes ne présentent pas de difficulté particulière de syntaxe. Il convient de connaître les règles de base de la langue grecque : usage des particules, valeur des temps et des aspects, construction des propositions circonstancielles, finales et conditionnelles, génitif absolu. Les candidats doivent maîtriser le formulaire de base des documents épigraphiques et savoir reconnaître par exemple la structure d'un décret (intitulé, considérants, formule hortative, formule de résolution), même si le jury peut proposer d'autres types de textes épigraphiques. Le jury n'attend pas des deux textes une traduction parfaite, mais la manifestation des connaissances grammaticales qui permettront au jeune savant d'exploiter toute source écrite que sa recherche l'amènera à rencontrer.

Chaque paire de textes s'articule autour d'un thème commun, qu'il revient au candidat de reconnaître pour en esquisser, voire en développer un bref commentaire d'ensemble à la suite de sa traduction, s'appuyant entre autres sur la reconnaissance des indices de datation des sources respectives et des événements, personnages et institutions qu'ils mentionnent ou éclairent.

Six paires de textes ont été proposées en 2017 :

– *Constitution des Athéniens* XLII 3-5 (formation des éphèbes) et *IG II³*, 1256 l. 1-23 (décret honorant les éphèbes en 196/5).

– *Constitution des Athéniens* LI 1-4 (magistrats aux fonctions économiques) et *IG II³*, 1023 I (décret honorant les sitophylaxes en 238).

– Lysias, *Pour un citoyen accusé de menées contre la démocratie* (XXV), 24-27, extrait (plaidoyer en faveur du respect de l'amnistie de 403) et *SEG* 57, 576, l. 67-91 (serment de réconciliation des Dikaiopolites, 2^e quart du IV^e s.).

– Lucien, *Le tyrannicide*, 5-7 (plaidoyer imaginaire d'un tyrannicide) et A. J. Heisserer, *Hesperia* 48 (1979), p. 283-293 (décret d'Érythrées relatif à la statue du tyrannicide Philitès, début du III^e s.).

– Appien, *Guerre de Mithridate IV*, 23-24 (récit des « Vêpres éphésiennes » en 88 a.C.) et J. Reynolds, *Aphrodisias and Rome*, n° 2 (*IAph2007.8.3*) (décret d'Aphrodisias sur l'aide apportée à Q. Oppius en 88 a.C.).

– Agathias de Myrina, *Histoires* I, 19 (après le siège de Lucques, Narsès prend ses quartiers d'hiver à Ravenne, 553 p.C.) et A. Rhoby, *Byzantinische Epigramme auf Stein*, 2014, p. 439-444 (épigramme métrique de l'exarque Isaac de Ravenne, 642/643 p.C.).

Langue grecque moderne (O. Polycandrioti)

Les candidats doivent traduire un texte grec en français et proposer un commentaire en français. Un candidat moderniste s'est présenté à l'épreuve de langue (grec moderne), ayant comme langue maternelle le grec.

L'épreuve consistait à traduire en français un texte grec, extrait de l'ouvrage collectif récent, édité par L. Ventoura, D. Karydas et G. Kouzelis, portant sur les concepts de frontière et de limite : Λ. Βεντούρα, Δ. Καρύδας, Γ. Κουζέλης, «Εισαγωγικές σημειώσεις» στο *Σύνορα / Όρια*, Εταιρεία Μελέτης των Επιστημών του Ανθρώπου, Αθήνα 2017, σ. 13-14. Plus particulièrement, le texte portait sur les notions d'espace social et d'espace national (ou ethnique) et de la place de la communauté dans le contexte de la mondialisation. Il s'agissait d'un texte qui avait aussi un intérêt relatif à la terminologie scientifique et dès lors il présupposait une compétence approfondie des deux langues. Le texte en question s'inscrivait d'ailleurs dans les domaines de la sociologie et de la géographie, qui sont proches des intérêts et des travaux scientifiques du candidat en question. La prestation du candidat était assez faible et pas assez satisfaisante. Nous avons constaté un manque de connaissances de base dans les domaines relatifs aux champs de sa compétence scientifique, la sociologie et la géographie. Le candidat a eu des difficultés à traduire et à commenter le texte. Il a commis de nombreuses erreurs en matière de terminologie (en sociologie, géographie et en histoire) ainsi qu'en français, ce qui révèle à la fois un manque de connaissances fondamentales et une maîtrise médiocre de la langue.